

N°18-01-017

L'an deux mil dix-huit, le lundi 29 janvier à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de J. DELATTRE), Président, suite à la convocation en date du 18 janvier 2018.

Présents :

Mesdames CARVALHO H. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de G. COLIN) ; WESTENHOEFFER V. (reçoit pouvoir de I. POURCHEL) ; BERQUEZ M.L. (reçoit pouvoir de B. BEAUBOIS) ; BOIN E.

Messieurs DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. (reçoit pouvoir de F. DEGREMONT) ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. (reçoit pouvoir de N. DE JONGHE) ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames POURCHEL I. (donne pouvoir à V. WESTENHOEFFER) ; DE JONGHE N. (donne pouvoir à G. WYCKAERT) ; DEGREMONT F. (donne pouvoir à D. FOURNIER) ; BEAUBOIS B. (donne pouvoir à M.L. BERQUEZ)

Messieurs PRUVOST M. ; LHEUREUX M. ; DELATTRE J. (donne pouvoir à C. LEROY) ; COLIN G. (donne pouvoir à J. DELRUE)

Absents :

Mesdames POULAIN P. ; DOURIEZ D.

Messieurs DUWAT A. ; HOCHART J.L.

Monsieur Daniel FOURNIER est élu secrétaire.

OBJET : LAEP – PROGRAMME D' ACTIONS 2018

Rapporteur : Hélène CARVALHO

Suite à l'ouverture du Lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP) en septembre 2016, la CCPL a pu intégrer le réseau parentalité audomarois.

Soucieux de développer ses actions envers les parents, le réseau PLUME et le service Enfance et Famille s'associent afin de proposer divers projets pour l'année 2018.

Ces actions se présentent sous deux formes :

- Des temps autour du jeu : « Famille, sortez le grand jeu »
- Des ateliers: « J'écoute mes émotions »

Pour mener à bien ces actions liées à la parentalité, il est nécessaire d'en autoriser la création ainsi que le dépôt de toutes demandes de subventions auprès de la CAF.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** la création de toutes actions liées à la parentalité et **AUTORISE** le Président à déposer les demandes de subventions correspondantes auprès de la CAF.

Pour extrait conforme.

Le Président,

